

Les chefs d'État et de gouvernement de seize pays d'Afrique de l'Ouest approuvent un accord de partenariat économique avec l'Union européenne

Les chefs d'État et de gouvernement de seize pays d'Afrique occidentale ont décidé hier de signer un accord de partenariat économique (APE) avec l'Union européenne, décision saluée par le commissaire européen au commerce, M. Karel De Gucht.

«Je crois fermement à l'extension de notre coopération avec l'Afrique, un continent en plein essor, où les opportunités ne manquent pas. L'instauration d'un partenariat dont les membres seraient sur un pied d'égalité a toujours été l'une de mes priorités», a déclaré le président de la Commission européenne, M. José Manuel Barroso, qui s'est réjoui «tout particulièrement de voir un accord de partenariat économique devenir réalité. L'accord, fortement axé sur le développement, ouvrira la voie à une croissance économique durable en Afrique de l'Ouest, source d'emplois et de bien-être pour les citoyens.»

M. De Gucht a ajouté: «Nous sommes en train de construire avec l'Afrique de l'Ouest un partenariat économique privilégié, lequel servira de fondation à la prospérité et la croissance à long terme de cette région si proche de l'Europe. Pour que les promesses de l'APE en matière de développement soient tenues, l'Union européenne et l'Afrique de l'Ouest doivent appliquer cet accord dans les plus brefs délais.»

L'accord tient pleinement compte des écarts de développement entre l'Union et l'Afrique de l'Ouest. La première offre aux entreprises de la seconde des conditions plus avantageuses que celles qui s'appliquent aux exportations européennes vers l'Afrique. Lors des négociations, elle s'est engagée à ouvrir son marché à l'ensemble des produits d'Afrique de l'Ouest dès que l'accord entrerait en vigueur. Elle a accepté en échange une ouverture partielle et graduelle du marché ouest africain. Ce n'est qu'au moment où l'Afrique de l'Ouest sera prête à accorder de plus amples concessions aux principaux concurrents de l'Union que celle-ci pourra réclamer les mêmes améliorations.

Aux termes de l'accord, l'Afrique de l'Ouest restera en mesure de protéger ses produits agricoles névralgiques de la concurrence européenne en maintenant des barrières tarifaires ou, au besoin, en instituant des mesures de sauvegarde. Pour soutenir la production agricole locale, l'Union a également accepté de ne pas subventionner ses exportations agricoles vers l'Afrique de l'Ouest.

Les entreprises ouest-africaines disposeront par ailleurs d'une plus grande souplesse pour l'emploi de composants d'origine étrangère, tout en continuant à bénéficier d'un libre accès au marché de l'Union.

En complément de l'effort consenti par les partenaires ouest-africains quant à l'ouverture de leur marché, l'Union proposera un généreux ensemble de mesures d'aide au développement. Le 17 mars, le Conseil «Affaires étrangères» de l'Union a confirmé l'octroi à l'Afrique de l'Ouest d'une aide d'au moins 6,5 milliards d'euros durant la période 2015-2020. Le programme de développement de l'accord de

partenariat économique (PAPED) jouera un rôle crucial pour garantir que l'APE promeut les échanges et attire les investissements dans les pays ouest-africains, ce qui contribuera à accélérer le développement, à favoriser une croissance durable et à lutter contre la pauvreté.

Le texte final de l'accord a été récemment officialisé par les négociateurs. Il sera maintenant présenté aux décideurs politiques de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Union européenne, pour signature et ratification.

Contexte

L'APE concerne l'Union et ses États membres, seize pays d'Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Côte d'Ivoire, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone et Togo), la CEDEAO et l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).

L'APE établit un partenariat basé sur des objectifs communs, des obligations asymétriques – en faveur de l'Afrique de l'Ouest – et des institutions conjointes, dont un Conseil, un comité de mise en œuvre de l'APE, un comité parlementaire et un forum voué à la société civile.

L'Afrique de l'Ouest représente 40 % de l'ensemble des échanges entre l'Union européenne et les régions d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). L'Union fournit une grande partie du matériel qui contribue à la croissance économique et au développement de la région. Le volume annuel des exportations européennes s'élève à quelque 30 milliards d'euros. Les exportations des pays d'Afrique de l'Ouest vers l'Union s'établissent à 42 milliards d'euros. L'accord devrait permettre de faire progresser encore ce chiffre en faveur de nos partenaires africains.

Les APE de l'UE, qui visent à créer un «cercle vertueux» de croissance, sont issus de l'accord de Cotonou signé en 2000 par l'Union et des pays ACP. Les négociations régionales avec l'Afrique de l'Ouest ont débuté en octobre 2013 et ont abouti en février 2014.

Source : [http://europa.eu/rapid/press-release_IP-14-827_fr.htm?locale=en\(11/07/2014\)](http://europa.eu/rapid/press-release_IP-14-827_fr.htm?locale=en(11/07/2014))